

**ORDONNE'** Que la dite Adresse soit grossoyée.

**RESOLU**, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur en Chef par toute la Chambre.

**ORDONNE'**, Que *Mr. Stuart, Mr. Bourdages, Mr. La Rue, Mr. Huot, Mr. Blanchet, Mr. Lee, Mr. Gauvreau et Mr. Papineau* se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur en Chef, pour savoir de Son Excellence quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec son Adresse.

*Lundi, 28e. Février, 1814.*

**M***R. Stuart*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport qu'ils s'étoient rendus auprès de son Excellence le Gouverneur en Chef, conformément à l'Ordre ci-dessus, et que son Excellence avoit bien voulu dire qu'elle recevroit cette Chambre avec son Adresse Jeudi prochain, à une heure de l'après midi.

*Jeudi, 3e. Mars, 1814.*

**M***R. l'Orateur et la Chambre* se sont rendus à l'heure fixée au Château Saint Louis, avec l'Adresse de cette Chambre à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

Et étant de retour ;

*Mr. l'Orateur* a fait rapport que la Chambre s'étoit rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur en Chef, avec son Adresse, à laquelle il plû à Son Excellence de faire la Réponse suivante :

“ Je profiterai de la première occasion pour transmettre aux Ministres de Sa Majesté votre Adresse à Son Altesse Royale le Prince Régent, avec les Chefs d'accusation que vous avez portés contre le Juge en Chef de la Province et le Juge en Chef du District de Montréal ; mais je ne juge pas à propos de suspendre de leurs charges le Juge en Chef de la Province et le Juge en Chef du District de Montréal, sur une  
Adresse